



# NON À LA POINTEUSE SUR LE BUREAU !

Le projet informatique AGORA prévoit, à terme, le badgeage informatique sur le poste de travail et la DG a décidé de lancer une expérimentation dans 12 directions (DSF de l'Eure-et-Loir, du Doubs, de Paris-Centre et de la Seine-et-Marne, la DNVSF, le CSI d'Orléans, les DSF des Bouches-du-Rhône Marseille, de Mayenne, de Charente, du Rhône, de l'Hérault et du Pas-de-Calais).

Pour le SNUI, le badgeage AGORA va extorquer aux agents de nombreuses heures de travail, voire des jours. Nous sommes donc bien en présence d'un «hold-up» orchestré, d'un pillage systématique des banques journalières de temps de présence, d'une remise en cause du temps de travail.

## Le HOLD-UP !

Entre l'instant où l'agent insère son badge dans la «pointeuse» installée à l'entrée de l'HDI et le moment où il arrive à son poste de travail, il peut aisément s'écouler deux à trois minutes (temps d'attente à l'ascenseur, traverser les couloirs, lancement des applications informatiques, etc,...). Si vous multipliez ceci par quatre (1 matin - 2 midi - 1 soir) vous obtenez une perte nette minimum de 8 mn par jour, soit 40 mn par semaine, et donc probablement l'équivalent d'une demi-journée par mois !

Puisant dans les innombrables ressources de la pensée «managériale», l'administration veut passer d'une logique d'encadrement d'équipes de travail à une surveillance individualisée.

Aux trois extrémités du triangle «management» l'administration a placé :

- la réforme notation-évaluation,
- la rémunération au mérite et, en lien direct, l'approche «profil»,
- un «système d'information des ressources humaines», baptisé AGORA à la DGI.

Agora est à l'évidence un élément majeur de cette triangulation de l'«espace humain» pour changer notre culture administrative.

**Le SNUI appelle les agents à boycotter l'expérimentation du badgeage informatique sur le poste de travail et à signer la pétition exigeant son retrait définitif.**

Partout, les agents devront refuser de pointer à partir de leur poste informatique (et exiger le maintien des systèmes actuels de pointage). Le SNUI rappelle que «la durée du travail effectif est le temps pendant lequel le salarié est à la disposition de l'employeur et doit se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à ses occupations personnelles» (art 2 du Décret 08/2000 - RTT).

**Le SNUI exige :**

- l'abandon du badgeage Agora à partir du poste de travail,
- l'ouverture d'une réelle concertation sur les conditions de travail.

Paris, le 23 Mars 2005